

REGLEMENT PARTICULIER

35^{ème} Rallye Régional de NEUFCHATEL EN BRAY
08 Avril 2018

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Dès l'obtention du visa fédéral

Ouverture des engagements : Dès parution du règlement

Clôture des engagements : Lundi 26 Mars 2018

Distribution du carnet d'itinéraire : Samedi 07 avril 2018 de 8h30 à 19h00 à la buvette (site la BOUTONNIERE, Rue de Drincourt à Neufchâtel)

Dates et heures des reconnaissances : Cf. Article 6.2.6P RECONNAISSANCES page 3 du présent règlement particulier. Samedi 07 avril 2018 de 8h30 à 19h30

Vérifications des documents et des voitures : Cf. Article 1.3 VERIFICATIONS page 2 du présent règlement particulier. Samedi 07 avril 2018 de 14h15 à 19h00 pour les documents et de 14h30 à 19h15 pour les voitures

Heure d'ouverture du parc de départ : Samedi 07 avril 2018 à 14h30 (Parc gardé durant la nuit)

1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs Samedi 07 avril 2018 à 18h15 à la BOUTONNIERE

Publication de la liste des équipages autorisés à prendre part à la course : Samedi 07 avril 2018 à 20h00 à la BOUTONNIERE

Publication des heures et ordres de départ : Samedi 07 avril 2018 à 20h00 à la BOUTONNIERE

Conférence aux pilotes : Un communiqué de la direction de course sera distribué lors de la remise du carnet d'itinéraire (**Ce communiqué aura valeur contractuelle**)

Heure de départ du 1^{er} concurrent : La BOUTONNIERE le Dimanche 08 Avril à 8H00

Arrivée du 1^{er} concurrent : à La BOUTONNIERE le Dimanche 08 Avril à 16h36

Publication des résultats provisoires : Dimanche 08 Avril 2018 à la BOUTONNIERE au Parc fermé dans le délai de 30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture (CH8A)

Publication des résultats du rallye : Dimanche 08 Avril 2018 à la BOUTONNIERE au Parc fermé, à la fin du délai de réclamation

Remise des prix : Dimanche 08 Avril 2018 à la BOUTONNIERE, 30 minutes environ après l'ouverture du parc fermé

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile VAL DE BRESLE (Organisateur administratif) et l'Ecurie Brayonne Automobile (Organisateur technique) organisent samedi 07 et dimanche 08 Avril 2018 le 35^{ème} RALLYE REGIONAL DE NEUFCHATEL EN BRAY.

Le présent règlement a été enregistré auprès du Comité Régional du Sport Automobile de Normandie le **06/02/2018** sous le numéro **8** et a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro **105** en date du **06/02/2018**

Organisateur technique

ECURIE BRAYONNE AUTOMOBILE - Président : M. Benoit DEBEAUVAIS

Adresse : 1 rue des tuileries, 76270 BULLY

Secrétariat du Rallye, Adresse : 1 rue des tuileries, 76270 BULLY

Téléphone : 06 14 85 59 96

Permanence du Rallye : Avant le rallye, au Secrétariat du rallye

Durant le rallye, au PC, Parc de la Boutonnière

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Présidente : MAWDSLEY Françoise 1303 / 1653

Membres : GAILLARD Dominique 1303 / 2204

JARDIN François 1303 / 20414

Directeur de Course : VERGNORY Hubert 1317 / 7092

Adjoint : LARUE Annick 1309 / 19109

CALOIN Xavier 0106 / 18045

MATHIOT Edouard 1317 / 208309

Médecins : P.C. : Docteur CARON
NEUFCHATEL : Docteur OTHMAN
MASSY-FONTAINE : Docteur PROD'HOMME

Commissaires Techniques : SALENNE Jacques (Responsable) 1306 / 18219
BOGEMANS Christophe 1308 / 44924
BOGEMANS Yann 1308 / 44922
CORREIA DA COSTA Fabien 1308 / 212454

Chargés des relations avec les concurrents (CRAC) : Claude CHRISTEL 1303 / 9367

Nombre de postes de commissaires : 12 dans chaque ES
Nombre de commissaires : 12 pour l'ES de Neufchâtel et 14 pour l'ES de Massy
Nombre d'ambulances : 1 dans chaque ES + 1 au PC

1.2P. ELIGIBILITE

Le 35^{ème} RALLYE DE NEUFCHATEL EN BRAY compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2018 Coefficient 2
- Le Championnat de Ligue Régional 2018
- Le Challenge de l'E.B.A. pour les membres 2018 de l'E.B.A.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement par e-mail ou par SMS. Les vérifications administratives auront lieu le Samedi 07 avril 2018 de 14 h 15 à 19 h 00 à LA BOUTONNIERE.

Les vérifications techniques auront lieu le Samedi 07 avril 2018 de 14 h 30 à 19 h 15 à LA BOUTONNIERE.

Les vérifications finales seront effectuées : Garage AUGUSTE

Adresse : 1 Rue Testu 76270 NEUFCHATEL EN BRAY

Taux horaire de la main d'œuvre : 60€

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 35^{ème} RALLYE REGIONAL DE NEUFCHATEL EN BRAY doit adresser au secrétariat du rallye (*cachet de la poste faisant foi*) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée (*Il est demandé aux concurrents de fournir une adresse électronique valide.*) **avant le lundi 26 Mars 2018, accompagnée du règlement ainsi que des documents suivants : Copie des licences et permis de conduire.**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 305 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 610 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ; à défaut, le concurrent sera mis sur liste d'attente.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Le parc d'assistance est situé Zone Industrielle Sainte RADEGONDE (Suivant le carnet d'itinéraire)

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6. Identification des voitures

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

Pour les rallyes des Championnat de France Rallyes, Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle.

Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Les publicités collectives obligatoires et facultatives seront transmises aux concurrents par un additif de l'organisateur distribué lors des vérifications administratives. L'attention des concurrents est attirée sur le **strict respect des emplacements définis et de la propreté pour la numérotation des véhicules et la publicité à apposer sur les voitures.**

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 35^{ème} RALLYE REGIONAL DE NEUFCHATEL EN BRAY représente un parcours de 132Km.

Il est divisé en 4 sections.

Il comporte 2 épreuves spéciales : l'ES1 à parcourir 4 fois et l'ES2, 3 fois Longueur totale, 35,900 km d'ES.

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1-3-5-7 NEUFCHATEL (4.400 Kms x4 =17,600 Kms)
- ES 2-4-6- MASSY-FONTAINE (6,100 Kms x3 =18,300 Kms)

L'itinéraire horaire figure en annexe

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le samedi 07 Avril 2018 de 8h30 à 19h30. L'organisateur mettra en place un dispositif de contrôle, les concurrents sont tenus au strict respect des règles du Code de la Route et des injonctions des personnels délégués aux contrôles des reconnaissances. Tout manquement dûment constaté et rapporté à l'organisateur ou à la direction de course sera considéré comme une infraction aux règles de reconnaissances et sera traitée comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : CHASUBLE ORANGE
- Chef de poste : CHASUBLE ORANGE BARREE

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

- Coupes : Nombreuses Coupes
- Primes en chèque : Il n'est pas prévu de primes aux groupes. Les primes sont **NON cumulables.**

Classes récompensées: Telles que décrites à l'article 4.1.C du règlement standard des rallyes (18 classes)

Les classes suivantes sont regroupées comme indiqué :

-Classe FA/A7 : A7, A7K et A7S

-Classe FA/A6 : A6 et A6K

-Classe FA/A5 : A5 et A5K

-Classe R3 : R3a, R3b, R3c

Tableau des primes (€)

	1 ^{er}	2 ^{eme}	3 ^{eme}	4 ^{eme}	5 ^{eme}
Scratch	350	300	250		
Classes 1 à 3 partants	145				
Classes 4 à 5 partants	215	145			
Classes 6 de 10 partants	225	170	70		
Classes + de 10 partants	305	182	145	92	60
Féminines si 2 Partantes minimum	145				

La remise des prix se déroulera le dimanche 08 Avril 2018 à LA BOUTONNIERE, environ 30 minutes après l'ouverture du parc fermé. **L'absence d'un concurrent à la remise des prix lui fera perdre le bénéfice de ses prime et coupe.**

Annexe 1 – Itinéraire - Horaire

CONTRÔLE	ITINERAIRE	KMS PARTIEL	KMS ENTRE CH	TEMPS IMPARTI	HEURE THEO.	HEURE THEO
SECTION N°1						
H-60	Voiture tricolore				7h00	
H-45	Voiture organisation				7h15	
H-45	Voiture AUT				7h15	
H-35	Voiture Observation				7h25	
H-30	Voiture info sono				7h30	
H-25	000				7h35	
H-15	00				7h45	
H-5	0				7h55	
SECTION N° 1						
CH N°0	PODIUM	0,000	-		1ère Voiture 8 h 00	120ème Voit. 10 h 00
CH N°0a	ENTREE ASSISTANCE	0,600	0,600	0h05	8 h 05	10 h 05
CH N°0b	SORTIE ASSISTANCE	0,600	-	0 h 20	8 h 25	10 h 25
CH N°1	RUE DES COQUELICOTS	2,000	1,400	0 h 08	8 h 33	10 h 33
DEPART E.S.1	RUE DES COQUELICOTS	0,100	-	0 h 03	8 h 36	10 h 36
ARRIVEE E.S.1	D56	6,700				
CH N°2	MASSY – FONTAINE	20,200	13,500	0 h 25	9 h 01	11 h 01
DEPART E.S.2	MASSY – FONTAINE	0,200	-	0 h 03	9 h 04	11 h 04
ARRIVEE E.S.2	ROUTE DE SOMMERY - FONTAINE	6,600				
CH N°2a	PARC REGROUPEMENT	8,300	15,000	0 h 20	9 h 24	11 h 24
SECTION N°2						
H-60	Voiture tricolore				9 h25	
H-45	Voiture organisation				9 h40	
H-45	Voiture AUT				9 h40	
H-35	Voiture Observation				9 h50	
H-30	Voiture info sono				9 h55	
H-25	000				10 h00	
H-15	00				10 h10	
H-5	0				10 h20	
SECTION N°2						
CH N°2b	PODIUM	0,000	-	1 h 01	1ère Voiture 10 h 25	110ème V 12 h 15
CH N°2c	ENTREE ASSISTANCE	0,600	0,600	0h05	10 h 30	12 h 20
CH N°2d	SORTIE ASSISTANCE	0,600	-	0 h 30	11 h 00	12h 20
CH N°3	RUE DES COQUELICOTS	2,000	1,400	0 h 08	11 h 08	12 h 58
DEPART E.S.3	RUE DES COQUELICOTS	0,100	-	0 h 03	11 h11	13 h 01
ARRIVEE E.S.3	D56	6,700				
CH N°4	MASSY – FONTAINE	20,200	13,500	0 h 25	11 h 36	13 h 26
DEPART E.S.4	MASSY – FONTAINE	0,200	-	0 h 03	11 h 39	13 h 29
ARRIVEE E.S.4	ROUTE DE SOMMERY - FONTAINE	6,600				
CH N°4a	PARC REGROUPEMENT	8,300	15,000	0 h 20	11 h 59	14 h 19

CONTRÔLE	ITINERAIRE	KMS PARTIEL	KMS ENTRE CH	TEMPS IMPARTI	HEURE THEO.	HEURE THEO
SECTION N°3						
H-60	Voiture tricolore				12h14	
H-45	Voiture organisation				12h29	
H-45	Voiture AUT				12h29	
H-35	Voiture Observation				12h39	
H-30	Voiture info sono				12h44	
H-25	000				12h49	
H-15	00				12h59	
H-5	0				13h09	
SECTION N°3						
CH N°4b	PODIUM	0,000	-	1 h 15	13 h 14	14 h 54
CH N°4c	ENTREE ASSISTANCE	0,600	0,600	0h05	13 h 19	14 h 59
CH N°4d	SORTIE ASSISTANCE	0,600	-	0 h 30	13 h 49	15 h 29
CH N°5	RUE DES COQUELICOTS	2,000	1,400	0 h 08	13 h 57	15 h 37
DEPART E.S.5	RUE DES COQUELICOTS	0,100	-	0 h 03	14 h 00	15 h 40
ARRIVEE E.S.5	D56	6,700				
CH N°6	MASSY – FONTAINE	20,200	13,500	0 h 25	14 h 25	16 h 05
DEPART E.S.6	MASSY – FONTAINE	0,200	-	0 h 03	14 h 28	16 h 08
ARRIVEE E.S.6	ROUTE DE SOMMERY - FONTAINE	6,600				
CH N°6a	PARC REGROUPEMENT	8,300	15,000	0 h 20	14 h 48	16 h 28
SECTION N°4						
H-60	Voiture tricolore				14h48	
H-45	Voiture organisation				15h03	
H-45	Voiture AUT				15h03	
H-35	Voiture Observation				15h13	
H-30	Voiture info sono				15h18	
H-25	000				15h23	
H-15	00				15h33	
H-5	0				15h43	
SECTION N°4						
CH N°6b	PODIUM	0,000	-	1 h 00	15 h 48	17 h 18
CH N°6c	ENTREE ASSISTANCE	0,600	0,600	0h05	15 h 53	17 h 23
CH N°6d	SORTIE ASSISTANCE	0,600	-	0 h 30	16 h 23	17 h 53
CH N°7	RUE DES COQUELICOTS	2,000	1,400	0 h 08	16 h 31	18 h 01
DEPART E.S.7	RUE DES COQUELICOTS	0,100	-	0 h 03	16 h 34	18 h 04
ARRIVEE E.S.7	D56	6,700				
CH N°7a	PARC REGROUPEMENT ET PODIUM PUIS PARC FERME	8,300	15,000	0 h 15	16 h 49	18 h 19